

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2013

Réception par le Prefet : 19/11/2013

Publication : 22/11/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2013-10-2-11

Séance du vendredi 15 novembre 2013

REALISATION DE PANNEAUX D'AFFICHAGE AU DROIT DES PROJETS HOTELIERS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-2-1 du 6 décembre 2012 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une aide de 1 190,02 € au bénéfice de l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin (ADT 67), qui assure le portage financier pour le compte des 3 collectivités, pour le renouvellement des panneaux d'affichage ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6568, programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU
15 NOVEMBRE 2013

Hôtellerie
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
HEB04216	AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU BAS-RHIN Réalisation de panneaux d'affichage au droit des projets hôteliers Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 1 190,02 € CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN : 1 190,02 €	1 190,02
Total		1 190,02